

Séance du : 31 /05/ 2010

Nombre de Membres		
Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

L'an deux mil dix et le trente et un mai, vingt et une heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAT Serge, Maire.

Date de Convocation

27.05.2010

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, IRIGOYEN Bruno, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, Mr DHUGUES J.L, FERRER Alain, LAPORTE Christophe.

Mmes CARRERE Annie, LOISELLE Elodie, URRICARIET Cécile,

Date d'affichage

27.05.2010

Absents excusés : Mme BERTHIER Aline, GESTAIN Josiane, Mr DUCASSE Christophe

Secrétaire : Mr DHUGUES J.L.

Objet de La Délibération : ONF : délivrance de coupes de bois.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire, et délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des membres présents. (11 voix pour)

DECIDE

La délivrance en bloc et sur pied en 2010 de la coupe affouagère E.A N°10512400DE Canton Leayes – parcelle 7- d'une contenance de 3ha 42a (il est rappelé que seul le bois de chauffage peut être vendu par les affouagistes).

ACCEPTTE

L'estimation de la coupe délivrée sur pied proposée par l'ONF : 1 595.00 €

DEMANDE

Que l'exploitation de la coupe soit faite :

- Par les affouagistes après partage : par feu (ménage ou chef de famille)
 - Par habitant
 - Par moitié par feu, par moitié par habitant

— Et sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

- 1^{er} garant : Mr DEBAT Serge demeurant à Pouyastruc
- 2^{ème} garant : Mr LEGRAND Clément demeurant à Pouyastruc
- 3^{ème} garant : Mr ALEGRET Christian demeurant à Pouyastruc

FIXE

Les délais d'exploitation de la coupe affouagère : 31/03/2011

Les lots d'affouage devront être exploités et enlevés le : 31/10/2011

A défaut les affouagistes seront considérés les avoir abandonnés, la vente sera poursuivie au profit de la commune.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois, et an ci-dessus.
Certifié conforme, au registre des délibérations signé par les membres présents
Le Maire,